



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question au Gouvernement n° 298

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Perrin-Gaillard.

Mme Geneviève Perrin-Gaillard. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, les instituts universitaires de technologie connaissent, depuis plusieurs années déjà, une situation délicate. Tous les acteurs de ces institutions sont dans l'expectative. Les étudiants et les enseignants sont très inquiets du flou régnant quant aux procédures d'examen. Des journées d'action ont d'ailleurs eu lieu à ce sujet à la fin de l'année 1997.

Les responsables des IUT, les étudiants et les enseignants s'inquiètent également des conséquences de la diminution, depuis plusieurs années, de leurs ressources dans la budget global des universités où figurent les IUT et cela qui met en cause la spécificité de leur pédagogie et leur succès.

Par ailleurs, une menace semble peser sur l'avenir de certaines sections, comme la section Statistique et traitement des données.

La conjonction de telles incertitudes et modifications nuit gravement au fonctionnement de ces institutions et à la sérénité des enseignements.

Monsieur le ministre, la situation ne peut demeurer en l'état. Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que les IUT retrouvent enfin des conditions normales de travail et d'étude ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée... Plusieurs députés sur les bancs du groupe socialiste. La !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée,...

M. Pierre Mazeaud. C'est «la» députée, mais avec un «e» ! C'est la logique, messieurs !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... les IUT constituent un élément important de notre système d'enseignement supérieur. Cependant, au fil du temps, ce dispositif, conçu pour fabriquer des cadres intermédiaires après deux ans de formation, a peu à peu été détourné de son objectif initial. En effet, près de 60 % des élèves des IUT poursuivent ensuite des études supérieures et ne s'intègrent pas dans la vie économique. L'importance de cette déviance varie d'ailleurs selon que les IUT se situent dans des villes moyennes ou dans des grandes villes universitaires. Un examen très attentif de la carte les concernant s'impose donc.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les IUT ont été créés dans le but de donner des qualifications professionnelles. Les filières ont donc été arrêtées en fonction des débouchés qui existaient il y a vingt ans. Certaines ne sont plus adaptées à la réalité économique. Tel est le cas du traitement statistique des données qui, dans les années 70, était fait à la main, alors qu'il est désormais effectué à l'aide de programmes informatiques, ce qui limite le nombre des emplois correspondants.

Il convient donc, tout en continuant à renforcer les IUT, à réfléchir sur leur carte et sur leurs finalités.

Au cours des derniers mois se sont produits deux événements que vous avez évoqués.

D'abord, mon prédécesseur avait modifié le système de notation et d'examen, ce qui a provoqué une grève partielle des IUT. Nous avons suspendu le changement en attendant les résultats d'une discussion que nous avons engagée sur ce sujet.

Ensuite, il est exact que la direction générale des enseignements supérieurs a, pour encourager les IUT à

recevoir les bacheliers technologiques - ce qui est l'une de leurs finalités -, accordé une dotation particulière à ceux qui en accueilleraient davantage que de bacheliers généraux. Cette mesure a provoqué la mauvaise humeur de quelques directeurs d'IUT, mais je crois qu'elle est bonne. Cependant, comme nous sommes partisans du dialogue, les directeurs d'IUT seront reçus demain par la conseillère chargée des relations avec les universités, Francine Demichel, afin d'examiner la question, car nous demeurons ouverts au dialogue. Aucune menace ne pèse donc sur les IUT. Nous comptons, au contraire, nous appuyer sur ce dispositif et faire en sorte qu'il joue pleinement son rôle de cadre intermédiaire dans la lutte pour l'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 298

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 158

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 janvier 1998